

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema Schlagworte Akteure Prozesstypen Datum	Keine Einschränkung Waffenbesitz und Waffenhandel Landolt, Martin (bdp/pbd, GL) NR/CN Keine Einschränkung 01.01.1965 – 01.01.2021
Schlagworte Akteure Prozesstypen	Waffenbesitz und Waffenhandel Landolt, Martin (bdp/pbd, GL) NR/CN Keine Einschränkung

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Waffenbesitz und Waffenhandel, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik		
Wirtschaft		
Wirtschaftspolitik		

Abkürzungsverzeichnis

SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
KMG	Bundesgesetz über das Kriegsmaterial
KMV	Verordnung über das Kriegsmaterial
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
LFMG	Loi fédérale sur le matériel de guerre
OMG	Ordonnance sur le matériel de guerre

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

L'adaptation de l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) a allumé la mèche d'un débat de société explosif sur l'exportation du matériel de guerre. Dans le cadre de ce débat, le groupe du parti Bourgeois-Démocratique, par l'intermédiaire de son orateur Martin Landolt (pbd, GL), a déposé une motion pour intégrer les critères d'autorisation des marchés passés avec l'étranger dans la loi fédérale sur le matériel de guerre (LFMG). Le groupe BD souligne, qu'à l'heure actuelle, malgré l'ordonnance sur le matériel de guerre (OMG) les demandes d'exportations faisant l'objet d'un désaccord entre le SECO et le DFAE ne sont pas traitées par le Conseil fédéral. Ainsi, il considère que le traitement de cette thématique de société manque de légitimité démocratique. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il maintient son opinion sur l'adaptation de l'OMG et rappelle que lors du débat sur l'initiative populaire sur la révision totale de la loi fédérale sur le matériel de guerre en 1995, le Parlement avait volontairement conféré la compétence au Conseil fédéral. Ainsi, il ne souhaite pas faire un pas en arrière. Il précise d'ailleurs qu'il statue également sur les demandes qui ont une portée considérable sur la politique extérieure. Il estime, donc, que le traitement de l'exportation du matériel de guerre n'est pas uniquement administratif comme le sousentend la motion.

Au Conseil national, la motion a été débattue dans le cadre du débat global sur l'exportation du matériel de guerre. Elle a été adoptée par 97 voix contre 82 et 11 abstentions. Les voix de l'UDC et du PLR, opposées à la motion, n'ont pas été suffisantes. 1

1) BO CN, 2018, p.1611; SGL, 13.9.18; TG, 15.9.18; SGT, 17.9.18; LT, 18.9.18; SGT, 25.9.18; AZ, CdT, LT, Lib, SGT, WoZ, 27.9.18; TG, 4.10.18

MOTION